



Table des matières

1. Objet	1
2. Engagement, obligations et responsabilité de SYNCHRONONE	2
3. Obligations et responsabilité du Client	2
3.1. Echec d'enregistrement du Nom de domaine	2
3.2. Obligation spécifique d'identification du propriétaire, des Contacts et des serveurs de noms de votre Nom de domaine	2
3.3. Documents justificatifs	3
3.4. Choix et utilisation de votre Nom de domaine sous votre responsabilité et garantie	3
4. Dispositions générales, droit applicable et compétence	3
5. Page Parking	4
6. Protection de la vie privée	4
7. Transfert et annulation de Nom de domaine	5
7.1 Transfert ou annulation forcée	5
7.2 Transfert ou annulation volontaire	5
7.3 Conditions financières	5
7.4 Liquidation judiciaire	6
8. Durée, prix, règlement et paiement	6
9. Résiliation	6

1. Objet

1.1. Les présentes Conditions Particulières sont applicables à toutes les commandes de service Nom de domaine fournis par la SPRL Synchronone (ci-après « **SYNCHRONONE** ») dont le siège social est établi Rue du Fort 5 à 4671 Barchon (Belgique), inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (B.C.E.) sous le numéro BE0474.675.537.

1.2. Les présentes Conditions Particulières et les Conditions Générales de Vente doivent être interprétées et appliquées comme un seul et même instrument (le "Contrat").

1.3. En cas de contradiction entre les dispositions des présentes et les dispositions des Conditions Générales de Vente, les dispositions des présentes prévaudront.

1.4. Les termes commençant par une majuscule ont le sens défini dans le cadre des présentes Conditions Particulières ou aux Conditions Générales de Vente, ou, à défaut, dans le Glossaire SYNCHRONONE, accessible sur le Site de SYNCHRONONE.

1.5. Le Service Nom de domaine a pour objet la fourniture par SYNCHRONONE de quatre (4) types de services différents au Client :

- Enregistrement de Nom de domaine auprès des différentes Autorités compétentes ;
- Demande de renouvellement de Nom de domaine auprès des différentes Autorités compétentes.
- Demande de changement de Gestionnaire ou transfert de Registrar de Nom de domaine ;
- Demande de changement du Propriétaire du Nom de domaine ;



Conditions particulières Service Nom de domaine

Version 2.0, en vigueur à partir du 24 avril 2018

1.6. Pour l'exécution du Service Nom de domaine, SYNCHRONE pourra soit être directement accréditée auprès des Autorités et Registries concernés, soit passer par les accréditations de ses partenaires.

2. Engagement, obligations et responsabilité de SYNCHRONE

2.1. SYNCHRONE s'engage à tout mettre en œuvre pour que toute commande du Client pour le Service de Nom de domaine définit aux présentes soit transmise dans les meilleurs délais au Fournisseur compétent conformément à la politique de Registry applicable. SYNCHRONE ne souscrit cependant à ce titre qu'à une obligation de moyens.

2.2. SYNCHRONE se réserve le droit de refuser le dépôt de la demande d'enregistrement en cas de demande portant atteinte aux conditions générales du Registry et/ou, plus généralement, de Nom de domaine offensant ou contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

2.3. Le service fourni par SYNCHRONE en application du présent contrat ne comprend pas l'hébergement d'un site web sur un serveur de SYNCHRONE. Si le Client souhaite également l'hébergement du site web, il est tenu de signer un contrat distinct à cet effet.

3. Obligations et responsabilité du Client

3.1. Echec d'enregistrement du Nom de domaine

3.1.1. Le Client s'engage à vérifier préalablement la disponibilité du Nom de domaine demandé.

3.1.2. Le Client reconnaît et accepte qu'entre le moment où il passe commande du Nom de domaine à SYNCHRONE et celui où la demande est soumise à l'Autorité, le Nom de domaine peut ne plus être disponible à l'enregistrement. Le Client accepte également que l'enregistrement du Nom de domaine puisse être refusé par l'Autorité, ou puisse échouer en raison de difficultés d'ordre technique, de retard dans la procédure d'enregistrement etc. Le Client accepte formellement que SYNCHRONE ne pourra être tenu responsable dans l'hypothèse où l'enregistrement du Nom de domaine échoue et renonce à toute action à l'encontre de SYNCHRONE sur ce point.

3.2. Obligation spécifique d'identification du propriétaire, des Contacts et des serveurs de noms de votre Nom de domaine

3.2.1. L'identification est indispensable à la fourniture du service d'enregistrement de noms de domaine de l'Internet, dès lors que le service est notamment destiné à permettre d'identifier les propriétaires et Contacts administratifs, technique et de facturation de tout Nom de domaine sur Internet.

3.2.2. Les informations qui doivent être renseignées pour tout enregistrement de Nom de domaine varient selon les extensions des noms de domaine, et les règles impératives établies par les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement qui sont chargés de la gestion de ces extensions, dont le respect est nécessaire au fonctionnement du système de nommage. Les informations nécessaires vous seront demandées lors de la commande, afin de tenir compte des règles particulières à l'extension choisie. Elles sont principalement les suivantes :

- pour le propriétaire du Nom de domaine : (1) si vous êtes une personne physique, vos nom et prénom ; si vous êtes une personne morale, votre dénomination sociale, votre numéro d'identification (TVA, SIREN ou INSEE) et le nom de la personne physique habilitée à vous représenter ; (2) adresse postale complète ; (3) adresse e-mail ; (4) numéro de téléphone ; (5) le cas échéant, numéro de télécopie et/ou de téléphone portable ;
- pour chaque Contact du domaine : (1) si le Contact est une personne physique, ses nom et prénom ; si le Contact est une personne morale, sa dénomination sociale et le nom de son représentant ; (2) adresse postale complète ; (3) adresse e-mail ; (4) numéro de téléphone ; (5) le cas échéant, numéro de télécopie et/ou de téléphone portable ;



Conditions particulières Service Nom de domaine

Version 2.0, en vigueur à partir du 24 avril 2018

- pour le Nom de domaine, les informations techniques : (1) adresses IP des DNS (serveurs de noms) primaire et secondaire ; (2) noms des DNS correspondants. Les informations sur les DNS sont fournies par SYNCHRON si Vous avez choisi certains de nos services techniques optionnels.

3.2.3. Le Client assure avoir reçu mandat de toutes les personnes dont il divulgue les coordonnées, visant non seulement l'enregistrement et la communication des noms et coordonnées, mais aussi leur collecte et leur publication sur le réseau Internet.

3.2.4. Le Client doit disposer d'une adresse email opérationnelle et s'engage à informer immédiatement SYNCHRON par écrit de toute modification de cette adresse et des données personnelles.

3.2.5. Le Client est tenu d'informer SYNCHRON immédiatement de toute modification apportée à ses données personnelles. Toute négligence, tout retard dans ce domaine peut conduire à la résiliation du présent contrat.

3.3. Documents justificatifs

3.3.1. Le Client s'engage à transmettre dans les plus brefs délais à SYNCHRON l'ensemble des documents nécessaires à la validation et l'acceptation de sa demande par le Registry concerné.

3.4. Choix et utilisation de votre Nom de domaine sous votre responsabilité et garantie

3.4.1. Le Client est seul responsable du choix du Nom de domaine, de son enregistrement et de son utilisation.

3.4.2. Eu égard à la portée de l'enregistrement d'un Nom de domaine, il appartient en outre au Client de prendre toutes dispositions utiles pour s'assurer d'une protection juridique efficace de son Nom de domaine et de son utilisation, notamment mais de manière non exhaustive, au regard des législations nationales et/ou internationales sur le droit des marques.

3.4.3. Le Client s'engage à ne pas utiliser les Services de SYNCHRON à des fins illicites telles que la distribution de logiciels malveillants, la création de botnets, l'utilisation dans le cadre de tentative de phishing et plus généralement à des fins frauduleuses ou dolosives. Conformément à l'article 13 des Conditions Générales de vente, le Client assumera seul les conséquences des dites activités sur lesquelles SYNCHRON n'est techniquement ni légalement pas en mesure d'exercer un quelconque contrôle.

3.4.4. En outre, le Client s'engage à ne pas porter préjudice aux droits de tiers par le choix et l'utilisation de son Nom de domaine.

4. Dispositions générales, droit applicable et compétence

4.1. Les conditions d'enregistrement de noms de domaine qui sont édictés par le Registry concerné ou par l'intermédiaire auquel fait appel SYNCHRON font intégralement partie des présentes conditions générales.

4.2. Le Client s'engage à respecter les Règles de Nommages établies par les Registries compétents et dont les textes sont accessibles sur leurs sites internet respectifs. Exemple :

Pour les domaines **.BE** : Le Registry gérant les .be est **DNS Belgium**. Le Client s'engage à prendre connaissance des conditions d'enregistrement de DNS Belgium:

<https://www.dnsbelgium.be/fr/documents/conditions-denregistrement-des-noms-de-domaine-be>

Pour les domaines **.EU** : Le Registry gérant les .eu est **l'EuRid**. Le Client s'engage à prendre connaissance et respecter : <https://eurid.eu/fr/enregistrer-un-domaine-eu/regles-pour-enregistrer-un-eu/>

Pour les domaines **.LU** : Le Registry gérant les .lu est **DNS-LU**. Le Client s'engage à prendre connaissance et respecter les conditions d'enregistrements de DNS-LU : <http://www.dns.lu/fr/support/general-information/domain-name-policy-lu-charter/>



Conditions particulières Service Nom de domaine

Version 2.0, en vigueur à partir du 24 avril 2018

Pour les domaines **.FR** : Le Registry gérant les .fr est l'**Afnic**. Le Client s'engage à prendre connaissance de la charte de nommage de l'AFNIC, (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération), organisme gérant les .fr et à la respecter. La charte est disponible depuis : <https://www.afnic.fr/fr/ressources/documents-de-reference/chartes/>

Pour les domaines **.DE** : Le Registry gérant les .de est **Denic**. Le Client s'engage à prendre connaissance et respecter : <http://www.denic.de/en/bedingungen.html>

4.3. En particulier, le Client reconnaît et accepte qu'en faisant la demande de Service Nom de domaine, il puisse devoir agir lui-même directement auprès des Autorités compétentes (par exemple en envoyant des documents, des formulaires etc.) et que s'il ne le faisait pas ou hors des délais prévus par les règlements de chaque Autorité, l'enregistrement et/ou le transfert du Nom de domaine seraient impossibles et les services liés au Nom de domaine en cause seraient inaccessibles. Le Client ne pourrait prétendre alors à aucun remboursement, avoir ou indemnisation. Quelle que soit l'extension concernée, le Client reconnaît et accepte qu'il devra se conformer aux termes et conditions, aux standards, aux politiques, aux procédures et aux formalités des Autorités publiés sur leur site accessibles à l'URL suivante : www.iana.org/domains/root/db ainsi que sur le site Internet de l'Autorité concernée. En outre, le Client reconnaît et accepte que ces termes et conditions, standards, politiques et procédures sont sujets à modification de la part des Autorités ; il s'engage à les respecter également.

4.4. Certaines extensions soumettent l'enregistrement de Nom de domaine aux seuls et exclusifs sujets (propriétaire et/ou contact administratif) dotés d'une représentation locale stable constituée selon les formes requises par la réglementation en vigueur dans le pays où l'Autorité concernée a son siège. Le Client devra alors fournir toutes les informations relatives à l'organisation du titulaire du domaine, avec indication précise des éventuels sièges secondaires et/ou représentations locales lors de l'enregistrement.

4.5. Le Client reconnaît et accepte que certains noms de domaines sont réservés, notamment des noms de domaine géographiques et les noms de domaine réservés aux autorités publiques, et ne peuvent donc pas être enregistrés. De la même manière, les noms de domaine à caractère pornographique, blasphématoire ou illégal ne sauront être attribués. En cas de demande d'enregistrement, le Client accepte que l'Autorité compétente puisse procéder à une non-attribution, ou à l'annulation desdits noms de domaine, et décharge SYNCHRONE de toute responsabilité à cet égard. Le Client accepte que dans une telle situation, SYNCHRONE ne remboursera aucune somme versée par le Client au titre de l'enregistrement desdits domaines.

4.6. En acceptant les présentes Conditions Particulières, le Client marque également son accord sur les conditions d'enregistrement précitées.

5. Page Parking

5.1. Dans les cas où le Client enregistre un Nom de domaine, mais qu'il choisit de ne pas le faire pointer vers un site ou une page internet particulière, SYNCHRONE pourra choisir d'afficher une page spécifiquement prévue afin d'éviter que les utilisateurs d'internet ne soit confronté à une erreur 404. Cette page pourra proposer divers services (moteur de recherche, publicité) au public.

5.2. Le Client peut s'opposer par écrit à la direction de son Nom de domaine vers une Page Parking par l'envoi d'un courrier à l'adresse spécifiée à l'article 1 des Conditions Générales de vente.

6. Protection de la vie privée

6.1 Le Client autorise SYNCHRONE à traiter des données à caractère personnel ainsi que d'autres données nécessaires à la gestion du ou des noms de domaine.



Conditions particulières Service Nom de domaine

Version 2.0, en vigueur à partir du 24 avril 2018

6.2. SYNCHRON utilisera exclusivement ces données personnelles en vue du traitement du Nom de domaine demandé par le Client et les transmettra également dans ce cadre au Registry concerné.

6.3. Pour le reste, SYNCHRON ne transmettra les données à des tiers qu'à la demande des pouvoirs publics ou de l'institution de règlement des litiges ou à des fins d'enregistrement dans l'annuaire disponible publiquement ("Whois"), comme spécifié dans le paragraphe 6.7 ci-après.

6.4. Le Client a le droit d'accéder à ses données personnelles. Si ces données sont erronées, il a le droit de les corriger.

6.5. Pour plus d'informations sur le traitement de données à caractère personnel par SYNCHRON, les finalités du traitement, les catégories de données à caractère personnel concernées, la collecte des données, la durée de conservation des données à caractère personnel et la manière dont le Client peut exercer ses droits et communiquer ses préférences en matière de respect de la vie privée, SYNCHRON renvoie à sa politique en matière de protection de la vie privée sur son Site.

6.6. Le Client accepte que les Registries reprennent (fassent reprendre) ces données dans un annuaire disponible publiquement (appelé "Whois"). La date d'enregistrement et le statut du Nom de domaine, ainsi qu'éventuellement la langue choisie pour le règlement à l'amiable peuvent être mentionnés dans cet annuaire ("Whois").

6.7. L'annuaire précité ("Whois") relève de l'entière responsabilité des Registries. SYNCHRON n'en assure en aucun cas la gestion.

6.8. A tout moment et sans en donner la raison, le Client peut informer le Registry concerné de ne pas transmettre ses données à caractère personnel.

6.9. Concernant les noms de domaine .be, il convient d'envoyer un e-mail à cet effet à l'adresse privacy@dnsbelgium.be. DNS Belgium entreprendra ensuite toutes les démarches nécessaires pour cesser cette transmission dans les 5 jours ouvrables.

7. Transfert et annulation de Nom de domaine

7.1 Transfert ou annulation forcée

7.1.1. Toute décision de Justice exécutoire signifiée à SYNCHRON ainsi que toute sentence arbitrale dûment notifiée à SYNCHRON emportant transfert ou annulation du Nom de domaine enregistré par le Client sera exécutée en l'état et sur le champ par SYNCHRON sans notification préalable au Client.

7.2 Transfert ou annulation volontaire

7.2.1. Tout transfert volontaire de Nom de domaine par changement d'Unité d'Enregistrement pourra se faire selon les conditions du domaine considéré. Le transfert vers SYNCHRON sera effectif dès la validation du transfert par le Registry.

7.2.2. Le transfert à partir de SYNCHRON sera effectif dès la demande effectuée, avant expiration, au nom du Client par la nouvelle Unité d'Enregistrement choisie, sous réserves d'absence de procédure en cours, gracieuse ou contentieuse, entre le Client et SYNCHRON ou en cas de recours d'un tiers, et sous réserve des conditions de transfert propre au domaine.

7.2.3. Le non-renouvellement d'un Nom de domaine à date échue équivaudra à une annulation de Nom de domaine et rendra, dès les dates et heures d'annulation, le Nom de domaine annulé ou non renouvelé, disponible.

7.2.4. Le Client s'interdit tout transfert portant sur un Nom de domaine faisant l'objet d'un recours.

7.3 Conditions financières

7.3.1. Tout transfert, demande de transfert ou annulation de Nom de domaine, quelle qu'en soit la cause, n'entraînera aucune restitution des sommes encaissées par SYNCHRON sauf à démontrer sa responsabilité effective.



Conditions particulières Service Nom de domaine

Version 2.0, en vigueur à partir du 24 avril 2018

7.4 Liquidation judiciaire

7.4.1. Si le Client fait l'objet d'une procédure de liquidation, de cessation d'activité, de mise en redressement judiciaire ou de toute autre procédure de même nature, pendant la période d'enregistrement du Nom de domaine, le représentant désigné peut en demander le transfert à l'acquéreur des actifs du Titulaire du Nom de domaine, en accompagnant sa demande des documents appropriés.

8. Durée, prix, règlement et paiement

8.1. Le contrat débute au moment où SYNCHRONE reçoit le bon de commande signé par le Client ou, en cas de commande électronique, lorsque la commande arrive chez SYNCHRONE.

8.2. Tous les paiements doivent être effectués d'avance.

8.3. Le contrat est conclu pour une période de 12 mois.

8.4. Sous réserve de l'envoi d'un préavis dans les 60 jours calendrier au moins avant la fin du contrat, ce dernier est prolongé systématiquement et tacitement d'une nouvelle période de 12 mois. Le contrat prolongé de manière tacite tombe sous l'application des Conditions Générales de vente en vigueur à ce moment-là.

9. Résiliation

9.1. Le Client peut demander à tout moment la suppression du Nom de domaine qu'il a enregistré par le biais du Service Nom de domaine. Cette résiliation se fera par l'envoi d'une demande écrite par courrier recommandé à SYNCHRONE, à l'adresse spécifiée à l'article 1 des Conditions Générales de vente, moyennant le respect d'un préavis de 60 jours calendrier au moins avant la fin du contrat. Dans le cas où la suppression du Nom de domaine ne serait pas possible pour quelque raison que ce soit, SYNCHRONE procédera à sa suspension jusqu'à la date d'expiration de son enregistrement.

9.2. En cas de résiliation du Contrat en son entier, le Client dégage SYNCHRONE de toute responsabilité qui résulterait d'une demande d'intervention sur un Nom de domaine. Si après la réception du courrier recommandé, le Nom de domaine devait arriver à expiration, le Nom de domaine ne serait pas renouvelé.

9.3. Le Client accepte expressément qu'aucun remboursement ne lui sera dû en cas de résiliation du Service de Nom de domaine et/ou de résiliation du Contrat en son entier.